

Délibération n°2020-017

Le Conseil d'Administration de l'Université des Antilles, dans sa séance du 10 janvier 2020, sous la présidence de Monsieur le Professeur Eustase JANKY, Président de l'Université des Antilles,

Vu le livre VII du Code de l'Education, Vu les statuts de l'Université des Antilles,

a délibéré :

Objet : Campagne d'emploi BIATSS année 2020

Après s'être assuré du quorum, suite à la présentation et aux débats qui s'en sont suivis, le Président de l'Université soumet l'approbation de la campagne d'emploi des BIATSS pour l'année 2020 au vote des membres du Conseil d'Administration.

Résultat du vote :

Membres en exercice : 30

Pour: 23

Membres présents et représentés : 24

Contre:1

Membres n'ayant pas pris part au vote : o

Abstention: o

La campagne d'emploi des BIATSS pour l'année 2020 est approuvée à la majorité des membres du Conseil d'Administration.

Pour extrait certifié conforme, Fait à Pointe à Pitre, le 13 janvier 2020

Le Président de l'Université des Antilles

Pr Eustase JANKY